



AVANT-GARDE
TURRIPINOISE



ATTESTATION ASSURANCE

DECLARATION DU REPRESENTANT LEGAL OU DE L'ADHERENT

Saison 2023-2024

Nom - Prénom (du représentant légal ou de l'adhérent majeur)

Responsable de l'enfant

Licencié(e) à l'Avant-Garde Turripinoise pour la saison 2023-2024 déclare :

- Avoir choisi la formule :

MINI (compris dans la licence)

MIDI (3.75€)

MAXI (5.50€)

- Avoir refusé de souscrire à l'une des options de garanties « indemnités contractuelles » proposées. **Dans ce cas, je fournis obligatoirement l'attestation d'assurance couvrant mon enfant pendant son activité. En cas d'accident, aucune déclaration ne sera faite par l'Avant-Garde Turripinoise. Il vous appartiendra de faire les démarches nécessaires auprès de votre compagnie d'assurance.**

Fait à La Tour du Pin, le 2023

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal



AVANT-GARDE
TURRIPINOISE



AVANT-GARDE TURRIPINOISE – Fédération Sportive et Culturelle de France FSCF
Agrément Jeunesse et Sports 13930 du 20.12.1954
7 Rue Ferdinand-Falcon - 38110 LA TOUR-DU-PIN - Tél. 06 81 89 61 62
avantgardeturripinoise@orange.fr – www.avantgardeturripinoise.fr
Facebook / Instagram : AGT Avant-garde Turripinoise